

ALEXIS MORAND
Etudes habitats
8 RUE LEANDRE VAILLAT
74000 ANNECY
tél : (+33)0602505204
www.alexismorand-design.com
Profession Libérale
SIRET 52146135000048
Dispensé d'immatriculation au registre du commerce
et des sociétés (RCS) et au répertoire des métiers

CGV PRESTATION SUIVI DE TRAVAUX

Pour l'application des présentes conditions générales, sont considérés comme :

Service : Toute prestation de suivi de travaux , pour tout type d'immeuble, rénovation , agencement, extensions , décorations , après validation d'un projet d'études .

- Client: toute personne physique ou morale qui acquiert un service à des fins personnelles ou professionnelles
- Prestataire : tout corps de métier qui réalise et exécute les travaux

Chaque fois que le client fait appel aux services de **Alexis Morand** , il est réputé connaître et accepter les présentes conditions générales sans réserves.

Tout complément , modification ou dérogation de ces CGV doit être expressément et préalablement accepté par écrit par **Alexis Morand**.

Toute intervention de **Alexis Morand** fait obligatoirement l'objet d'un devis estimatif détaillé et personnalisé remis ou envoyé (e-mail et/ou lettre simple) au client . Les CGV sont applicables au devis remis au client.

Les prix estimés renseignés sont en euros et TVA non comprise.

Sans préjudice de son éventuel droit de rétractation, le client sera définitivement engagé par la signature du devis ou par l'acceptation sans réserve de ce dernier par mail.

Alexis Morand ne sera quant à lui tenu de l'exécution de ses obligations qu'à dater de la réception du premier acompte.

Les prix indiqués dans l' offre ne visent que la réalisation des services qui y sont décrits , à l' exclusion de toutes autres prestations .

Toutes autres demandes supplémentaires seront facturées au prix horaire de 70 euros HTVA ou réévaluées dans un nouveau devis.

Quand le client fait appel aux services de **Alexis Morand** , il en reconnaît les compétences pour mener à bien son projet. En aucun cas, **Alexis Morand** ne sera responsable de changement de la part du client qui entraînerait une modification importante du projet sans supplément d' honoraires .

Alexis Morand se réserve le droit de mettre fin au contrat de façon unilatérale en réclamant les honoraires dus pour le travail réalisé jusqu'à cette rupture si **Alexis Morand** ne peut répondre, par sa créativité propre, à la nouvelle demande du client , ou qu'un profond désaccord entre les deux parties ne permet plus l'avancement correct du projet .

Sauf stipulation contraire et écrite, le délai de validité des offres de **Alexis Morand** est de 30 jours à dater de leur émission.

Alexis Morand se réserve le droit de refuser d'honorer la commande d'un client qui n'aurait pas réglé totalement ou partiellement une commande précédente ou avec lequel un litige de paiement serait en cours.

En l' absence de tout document contractuel , il est expressément convenu entre **Alexis Morand** et le CLIENT que les emails échangés entre les parties peuvent servir à l' établissement d' une relation de service et de ce fait constituer une preuve régulière de l' existence d' une commande et de son acceptation .

Il est conseillé au client de souscrire à une assurance dommage ouvrage avant l'exécution des travaux.

2 SUIVI DE TRAVAUX

La communication verbale entre le client et **Alexis Morand** , sera validée par courrier électronique .

Aucune validation par sms , WhatsApp ou messenger

Les devis entreprises intervenantes sur le chantier devront être signé préalablement par le clients

Les clients paient directement les artisans , après validation de ma part des factures des entreprises

Le client devra valider les plans d'étude d'**Alexis Morand** avant l'exécution des travaux

Toutes demandes de modifications par le clients en cours de chantiers , feront l'objet par les entreprises d'un avenant , et éventuellement d'un supplément d'études de la part d' **Alexis Morand** .

Seules les entreprises retenus fourniront le matériel

Alexis Morand n'est pas responsable des CGV des entreprises choisis

Alexis Morand n'est pas responsable des cessations d'activité ou liquidations des entreprises pendant les travaux

Toute entreprise choisie devra obligatoirement être assurée avec une garantie décennale suivant leur missions.

Tout paiement en totalité d'une entreprise après ses travaux , est considéré comme validation de réception des travaux effectués par l'entreprise